



Votre guide sur la déclaration des revenus



Le présent guide a pour but de vous aider à comprendre les divers types de documents que vous pourriez recevoir pour votre déclaration de revenus et de vous fournir le calendrier d'envoi prévu de chaque feuillet. Si vous avez des questions ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant.

Votre guide sur la déclaration des revenus

Nous vous invitons à conserver le présent document avec vos dossiers fiscaux pour consultation future.

Selon le type de placement détenu, vous pourriez recevoir des feuillets fiscaux de Placements Manuvie et d'autres émetteurs directement.

La liste des feuillets fiscaux figure au verso du présent guide. Il est préférable de vous assurer d'avoir reçu tous les feuillets fiscaux à temps afin de produire votre déclaration de revenus au plus tard à la date limite établie par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »).

Toutefois, certains feuillets fiscaux pourraient devoir être modifiés ou arriver après que votre déclaration de revenus ait été produite. Si c'est le cas, vous devrez remplir le formulaire T1-ADJ de l'ARC.

Pour obtenir des renseignements détaillés et personnalisés sur la façon de remplir votre déclaration de revenus, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller fiscal.

Reçu de cotisation REER

Les feuillets fiscaux pour les cotisations versées au cours d'une année d'imposition donnée ne sont pas envoyés en même temps que les feuillets fiscaux pour les cotisations versées au cours des 60 premiers jours de l'année suivante. Les reçus de cotisation pour les revenus provenant d'un régime enregistré sont également envoyés séparément.

Titres de fiducie, de sociétés en commandite et de fonds de placement

Placements Manuvie reçoit les renseignements d'ordre fiscal sur les parts de fiducie et les parts de sociétés en commandite de chaque émetteur aux fins de déclaration à des dates échelonnées. Par conséquent, en certaines occasions, nous devons vous faire parvenir par la poste un feuillet fiscal distinct pour chaque placement. Il est donc important de vous assurer d'avoir reçu tous les feuillets attendus avant de produire votre déclaration de revenus.

Exigences de déclaration

Placements Manuvie est tenue de transmettre à l'ARC, à Revenu Québec (« RQ ») pour les résidents du Québec et à l'IRS pour les personnes américaines les renseignements sur les différents feuillets fiscaux, comme il est indiqué au verso du présent dépliant.

Résidents du Québec

Revenu Québec utilise généralement les Relevés (RL) pour traiter les déclarations de revenus des résidents du Québec. La liste des RL et de leurs équivalents à l'Agence du revenu du Canada (ARC) figure au verso du présent guide.

Afin de réduire le nombre de feuillets que reçoivent les titulaires de comptes, Revenu Québec a collaboré avec l'ARC et a mis en place un nouveau feuillet combiné T5008/RL-18 pour les résidents du Québec seulement.

Feuillets fiscaux de succession

Compte enregistré détenu par une personne décédée – Les feuillets T4RSP, T4RIF, NR4, T4A et 60L (bénéficiaire admissible) peuvent être produits au nom de la personne décédée, des ayants droit ou du bénéficiaire, s'il y a lieu, pour déclarer les opérations effectuées dans le cadre d'un règlement-décès ou du transfert d'un tel compte.

Personnes américaines

Les résidents américains et les citoyens américains (résidant au Canada ou dans un pays autre que les États-Unis) peuvent recevoir différents feuillets fiscaux 1099 de l'Internal Revenue Service (« IRS »), comme il est indiqué au verso du présent dépliant.

Placements Manuvie incorporée (PMI)

Résidence	Feuillets fiscaux ou sommaires	Délivré par	Description	Date d'envoi prévue
Comptes « titulaire pour compte » enregistrés				
Résident canadien	Reçu de cotisation REER	Placements Manuvie	Déclaration des cotisations versées dans un REER, peu importe le montant. Feuilles fiscaux envoyés séparément pour les cotisations versées les 60 premiers jours de l'année.	Entre la mi-janvier et la mi-mars
Résident canadien	T4RSP, T4RIF, RL-2*	Placements Manuvie	Déclaration des retraits et de la retenue d'impôt pour les comptes REER ou FERR, peu importe le montant.	Fin février
Résident canadien	T4A, RL-1*	Placements Manuvie	Déclaration des retraits et de la retenue d'impôt pour les comptes REEE, peu importe le montant.	Fin février
Résident canadien	Sommaires des placements non admissibles	Placements Manuvie	Déclaration des placements (acquisitions et dispositions) non admissibles dans les comptes REER, FERR, CELI ou REEE.	Fin février
Non-résident	Reçu de cotisation REER	Placements Manuvie	Déclaration des cotisations versées dans un REER, peu importe le montant. Feuilles fiscaux envoyés séparément pour les cotisations versées les 60 premiers jours de l'année.	Entre la mi-janvier et la mi-mars
Non-résident	NR4	Placements Manuvie	Déclaration des retraits et de la retenue d'impôt pour un compte REER ou FERR si un revenu brut de 50 \$ ou plus a été versé au cours de l'année. Si le revenu brut versé était inférieur à 50 \$ et a fait l'objet d'une retenue d'impôt, le montant est également déclaré sur le feuillet NR4.	Fin février
Comptes « titulaire pour compte » non enregistrés				
Résident canadien	1099-DIV**	Placements Manuvie	Déclaration des dividendes de source américaine versés à une personne des États-Unis (citoyen américain)	Fin janvier
Résident canadien	1099-INT**	Placements Manuvie	Déclaration des intérêts de source américaine versés à une personne des États-Unis (citoyen américain)	Fin janvier
Résident canadien	1099-B**	Placements Manuvie	Déclaration des dispositions de titres américains versées à une personne des États-Unis (citoyen américain)	Fin janvier
Résident canadien	T3 RL-16*	Placements Manuvie et/ou sociétés de gestion de fonds	Déclaration des revenus et des gains en capital considérés comme ayant été reçus d'une fiducie d'investissement à participation unitaire durant l'exercice de la fiducie. Déclaration des revenus provenant de fiducies de fonds commun de placement directement des sociétés de gestion de fonds.	Fin mars
Résident canadien	T5* RL-3*	Placements Manuvie et/ou sociétés de gestion de fonds	Déclaration des revenus canadiens et étrangers de plus de 50 \$. Déclaration des revenus provenant de sociétés d'investissement à capital variable par les sociétés de gestion de fonds	Fin février
Résident canadien	T5008	Placements Manuvie	Déclaration des gains et des pertes imposables (dispositions de titres)	Fin février
Résident canadien	T5008/RL-18***	Placements Manuvie	Déclaration des gains et des pertes imposables (dispositions de titres) Les résidents du Québec recevront un feuillet combiné T5008/RL-18 au lieu de feuillets distincts T5008 et RL-18.	Fin février
Résident canadien	T5013 RL-15*	Placements Manuvie	Déclaration des distributions considérées comme ayant été reçues d'une société en commandite durant l'exercice de la société.	Fin mars
Non-résident	IRS 1099-DIV**	Placements Manuvie	Déclaration des dividendes de toute source versés à une personne américaine (résident américain). Déclaration des dividendes de source américaine versés à une personne américaine (non-résident d'un pays autre que les États-Unis)	Fin janvier
Non-résident	IRS 1099-INT**	Placements Manuvie	Déclaration des intérêts de toute source versés à une personne américaine (résident américain). Déclaration des dispositions de titres américains versées à une personne américaine (non-résident d'un pays autre que les États-Unis)	Fin janvier
Non-résident	IRS 1099-B**	Placements Manuvie	Déclaration des dispositions de titres mondiaux versées à une personne américaine (résident américain). Déclaration des intérêts de source américaine versés à une personne américaine (non-résident d'un pays autre que les États-Unis)	Fin janvier
Non-résident	NR4**	Placements Manuvie et/ou sociétés de gestion de fonds	Déclaration des revenus de source canadienne et de la retenue d'impôt si un revenu brut de 50 \$ ou plus a été versé au cours de l'année. Si le revenu brut versé était inférieur à 50 \$ et a fait l'objet d'une retenue d'impôt, le montant est également déclaré sur le feuillet NR4. Déclaration des revenus provenant de sociétés d'investissement à capital variable par les sociétés de gestion de fonds.	Fin mars
Non-résident	T5008	Placements Manuvie	Déclaration des gains et des pertes imposables (dispositions de titres)	Fin février
Sommaires supplémentaires/rapports				
Résident canadien/ non-résident	Sommaire des honoraires du Programme Premier, Programme Masters ou Programme de représentants gestionnaires (PRG)	Placements Manuvie	Sommaire des frais (y compris des taxes) portés au débit des comptes au cours d'une année civile donnée et comptes débités Le sommaire est fourni pour les comptes non enregistrés seulement.	Fin février
Résident canadien	Rapport Vérification des avoirs étrangers	Placements Manuvie	Rapport sur les biens étrangers (y compris les actions américaines). Les clients qui possèdent des biens étrangers dont la valeur dépasse 100 000 \$ CA doivent les déclarer à l'ARC au moyen du formulaire T1135.	Fin février

* Les résidents du Québec reçoivent les RL de Revenu Québec ainsi que les feuillets équivalents de l'ARC.

** La trousse comprend le Sommaire des revenus de placement qui décrit en détail le revenu qui vous a été versé (crédits) et les montants que vous avez versés (débits).

*** Afin de réduire le nombre de feuillets que reçoivent les titulaires de comptes, Revenu Québec a collaboré avec l'ARC et a mis en place un nouveau feuillet combiné T5008/RL-18 pour les résidents du Québec seulement.

Manuvie, Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.